



LES POINTS FOCaux GENRE COMMUNAUX AU NIGER:

Moteurs de changement au niveau local

Pays sahélien, le Niger couvre une superficie de 1 267 000 km² avec une population estimée à 17 129 076 habitants, une densité moyenne de 13 habitants /km² et un taux d'accroissement démographique de 3,9% avec un taux de fécondité de 7,1 enfants par femme en âge de procréer (RGPH/2012). La population dans son écrasante majorité vit en milieu rural (80%). Les femmes représentent plus de 51% de la population totale et les jeunes de moins de 15 ans constituent 51,6% d'après les résultats du RGPH¹ 2012.

Alors que les femmes jouent un rôle primordial dans la société nigérienne tant sur le plan économique que social, celles-ci sont très souvent victimes de discrimination, d'abus, et de marginalisation quant à l'accès aux services, aux équipements de base (école, eau, santé etc.) et à la participation aux instances de prise de décisions à l'échelle communale. Plusieurs facteurs limitent la participation des femmes et des jeunes au développement local et à la vie politique. Des facteurs sociaux, culturels, économiques et juridiques sont à l'origine de ces inégalités.

Sur le plan social : les préjugés et les stéréotypes sexistes basés sur l'infériorité de la femme conduisent à la masculinisation de certaines responsabilités et activités auxquelles la femme peine à accéder. De surcroît, la participation communautaire est mise à rude épreuve par la fixation des horaires des réunions en journée ne favorisant pas la participation des femmes à cause des travaux domestiques.

Sur le plan éducatif : le faible niveau d'instruction des femmes est un facteur qui limite leur participation. La responsabilité de la gestion au sein de la commune est souvent conditionnée par le diplôme alors que la femme rurale en général est frappée par l'illettrisme. Pour illustrer ce propos, en 2012, le taux d'alphabétisation des femmes à partir de 15 ans était de 15% ; celui des hommes 42,9%.

Dans certains cas les femmes refusent d'assumer des responsabilités par crainte d'échouer ou d'affronter la critique sociale.

Sur le plan économique : la pauvreté constitue aussi un handicap majeur qui empêche l'émergence des femmes à la vie politique.

Sur le plan juridique : ce facteur est lié au problème de garantie des droits affirmés par les conventions nationales et la méconnaissance de l'existence de ces lois. Même si l'article 8 de la constitution stipule que « *La République du Niger est un État de droit. Elle assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction de sexe, d'origine sociale, raciale, ethnique et religieuse* » et que par exemple la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des femmes (CEDEF) a été ratifiée, de nombreuses réserves ont été émises par le gouvernement. Celles-ci portent essentiellement sur la gestion de la famille et l'héritage.

Toutefois, l'Etat du Niger a élaboré et mis en œuvre des politiques publiques orientées vers la réduction de ces disparités entre hommes, femmes et groupes marginalisés. En octobre 2008, la Politique Nationale Genre (PNG) a été adoptée et la création de Points Focaux Genre à différentes échelles (national, régional, communal) instituée. L'objectif de la PNG est « *A travers la Politique Nationale de Genre le Gouvernement du Niger vise à bâtir d'ici 2018, avec tous les acteurs, une société sans discrimination où les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance.* »

C'est dans ce contexte que le ProDEC, s'est donné comme objectif global « *d'améliorer la gouvernance locale dans les communes d'intervention du programme* ». Une amélioration durable de celle-ci n'est pas réalisable sans une participation équilibrée et inclusive de l'ensemble de la population aux processus de gouvernance locale et de prise de décision. De manière spécifique, le programme à adopter une stratégie genre dont l'impact sur la situation des femmes et des groupes vulnérables est mesuré à travers un indicateur qui est « *La satisfaction des femmes concernant leur participation active au processus de décision politique au niveau local a augmenté de 39 % en 2015 à 60% en 2017.* » C'est ainsi que dans les 51 communes de sa zone d'intervention du ProDEC, toutes ont mis en place un Point Focal

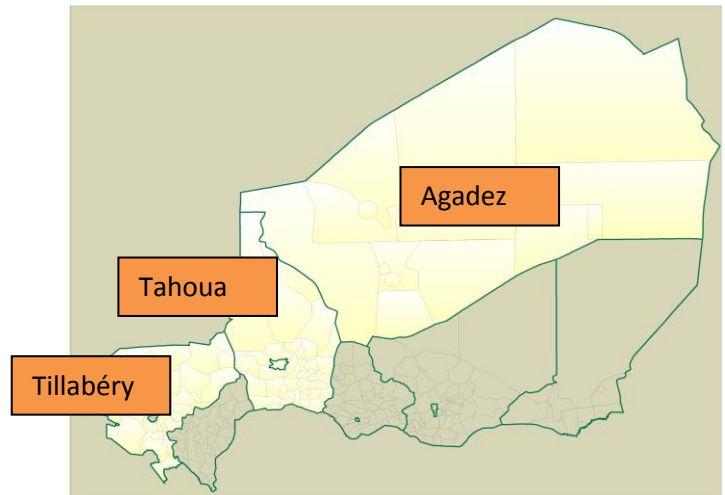
¹ Recensement général de la population en 2012. Il est difficile de trouver des statistiques nationales plus récentes ; le dernier recensement a eu lieu en 2012.

Genre communal (PFG/C) pour relever les différents défis qui entravent la participation inclusive à l’échelle locale et la prise en compte des besoins et intérêts des groupes vulnérables dans les outils de participation citoyenne tels que le Plan de développement communal (PDC)² ou encore le budget participatif (BP)³.



Formation PFG/C à Agadez

Zone d'intervention du ProDEC au Niger



Véritables conseiller/es au sein du conseil municipal et porte-paroles en faveur des intérêts et besoins des groupes les plus vulnérables au niveau local, les PFG/C, sous la supervision du maire de la commune avec l’appui du service départemental de la « Population, de la promotion de la femme et de la Protection de l’enfant »(P/PF/PE), ont pour mission principale d’œuvrer à la prise en compte des besoins et intérêts des groupes vulnérables au sein de la commune. De ce fait, il est chargé de veiller à : (i) sensibiliser, informer les acteurs locaux sur les aspects relatifs au genre et sur sa prise en compte dans la gestion communale, (ii) renforcer les capacités des femmes élues, des jeunes et des leaders d’OSC pour leur participation citoyenne à la gestion des affaires locales, (iii) sensibiliser sur l’autonomisation des femmes et l’engagement des jeunes dans la gestion au niveau local, (iv) prendre en compte les préoccupations relatives aux droits et devoirs des femmes, des jeunes et des enfants en situation de difficultés, (v) participer aux différents processus de planification communale, (vi) capitaliser et partager les expériences et bonnes pratiques avec les autres points focaux genre des autres communes (apprentissage par les pairs).

La mise en place d’un PFG/C a eu lieu dans les différentes communes lors d’un atelier communal avec la facilitation du service départemental de la P/PF/PE regroupant les acteurs clé à la base (conseillers élus, le personnel de la mairie, les membres de la société civile locale, la chefferie traditionnelle et toute personne ressource susceptible d’apporter un appui dans le domaine du

² **PDC** : Le plan de développement communal (PDC) est un document de planification simplifié qui définit, en fonction des priorités et des ressources locales disponibles, les principes d’aménagement, de développement social et économique de la commune sur une période de temps (5 ans).

³ **BP** : Le Budget participatif se définit comme un processus par lequel les acteurs locaux participent aux débats sur les politiques publiques et décident des ressources publiques disponibles ou alors sont associées aux décisions relatives à leur affectation et en assurent le suivi.

« genre »). Grâce à des critères localement définis⁴, les PFG/C ont été choisis de manière démocratique et transparente, si bien que ceux-ci ont des profils divers. Les PFG/C peuvent être des hommes ou des femmes (conseillers élus, personnel municipal, membre de la société civile) avec un niveau d'instruction très variable. Néanmoins, le nombre d'instruits est assez élevé (85%) ce qui facilite la mise en œuvre de leur mission. Au sein des communes d'intervention du ProDEC, les femmes représentent 35,29% du nombre total de PFG/C.

Pour outiller les PFG/C et les rendre opérationnels, le ProDEC a entrepris plusieurs actions de renforcement de capacités :

- La formation modulaire sur le Genre et Développement ;
- L'appui conseil de proximité (élaboration, mise en œuvre et évaluation d'un plan d'actions genre) ;
- L'appui à l'organisation en réseau pour agrandir leur assiette d'influence sur les politiques à l'échelle locale.

En 2015, trois (3) réseaux régionaux de PFG/C ont été mis en place pour permettre des rencontres d'échanges sur les bonnes pratiques, et également à l'avenir, une reconnaissance par les autorités régionales. Une reconnaissance de la part des autorités régionales dans un premier temps favoriserait la mise à échelle des bonnes expériences dans le domaine du genre, et ainsi permettrait d'inciter d'autres communes à instituer un PFG/C.

En somme, les PFG/C se sont avérés être de véritables moteurs de changement dans les communes partenaires du ProDEC. Ces personnalités de la commune, hommes, femmes, jeunes, lettré(e)s ou illettré(e)s, sont capables de faire agir les autorités locales (traditionnelles et élues) en faveur des intérêts et besoins des groupes les plus vulnérables dans les communautés.



Mme. Djibo Hadjo, PFG/C à Hamdallaye

Dans la commune rurale de Hamdallaye (Région de Tillabéry) par exemple, Mme Djibo Hadjo s'est illustrée par son rôle actif dans les comités de pilotage des processus d'élaboration du Budget Participatif (BP) et du Plan de Développement Communal (PDC). Elle a su à travers des sensibilisations et des rencontres ciblées, mobiliser les femmes et les jeunes à identifier des projets susceptibles de subvenir à leurs besoins et à les faire inscrire dans les différents plans lors des fora de prise de décisions et de planification. Entre autres actions, elle a suscité en 2014, **l'équipement de huit (8) moulins à grain au bénéfice de huit (8) villages les plus reculés de la commune, où les femmes pour assurer le repas du soir devaient parcourir à pied des distances de 4 à 5 km pour faire moudre leurs céréales (mil, maïs, sorgho, ...).** Le PFG/C a participé, après identification et choix des villages-cibles, à la sensibilisation des populations et particulièrement des femmes sur le cofinancement de l'achat entre la commune et les bénéficiaires (détermination du site, construction du local devant abriter le moulin, la mise en place du comité de gestion, l'identification du meunier, le mode de gestion et d'entretien des équipements ...).

⁴ A titre d'exemple, des critères localement définis sont : être habitant de la commune, être membre du personnel communal, avoir un comportement engagé dans le domaine du genre.



Moulin à grain à Hamdallaye

Après un (1) an d'exploitation des moulins à grain à travers un comité de gestion (les recettes sont divisées en 3 parts égales : 1 sert à payer le meunier, une autre à l'achat du carburant et lubrifiant et une dernière part est épargnée pour faire face à d'éventuelles dépenses), les femmes utilisatrices sont unanimes à reconnaître que la réduction des distances pour moudre le grain a permis une baisse drastique de la charge journalière de travail et conséquemment ce gain de temps important leur a permis de mieux **se consacrer à d'autres occupations notamment la conduite d'autres activités génératrices de revenus (AGR) pour subvenir aux besoins primaires de la famille.**

Par ailleurs, **l'installation de moulins à grain dans les villages les plus reculés a eu un impact très positif sur le taux de scolarisation et de maintien des filles à l'école.** En effet, avant leur installation dans les villages, les jeunes filles parcouraient en moyenne 4 à 5 km et étaient obligées de faire la file pour attendre leur tour pour avoir la farine de céréale. Avec l'installation des moulins dans les villages les plus reculés, les distances à parcourir pour chercher la farine se sont considérablement réduites. Grâce à ce gain de temps, la scolarisation des jeunes filles s'est nettement améliorée tant sur le plan de leur inscription à l'école que sur leur

maintien à l'école. Les statistiques du service technique déconcentré (statistiques étatiques) de la commune révèlent qu'en 2012, les filles fréquentaient l'école à un taux de 36%, et en 2015 le taux s'est élevé à 47%.



Le Maire de la commune de Hamdallaye avec les bénéficiaires du moulin

D'autre part, en raison de sa position géographique, le Niger est un pays qui représente une importance cruciale dans le cadre des flux migratoires en Afrique de l'Ouest. D'après des estimations du bureau de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Niamey, 60% des migrants, qui traversent la Lybie et la mer méditerranée vers l'Europe, transitent par le Niger. Après avoir atteint la Lybie ou l'Algérie, complètement démunis et ainsi fortement vulnérables, un certain nombre de migrants (aucunes données exactes ne sont disponibles actuellement) emprunte le chemin du retour vers leur pays d'origine. Parmi eux, un certain nombre de nigérien/nnes reviennent notamment dans la région d'Agadez. Les communes directement concernées par ce phénomène sont : Arlit, Agadez Ville, Gougaram, Danat et Ingall. **C'est dans ce contexte que les PFG/C ont entrepris certaines activités pour favoriser la réintégration de ces migrants de retour** telles que la sensibilisation sur diverses thématiques comme les MST-SIDA, l'exode, la consommation des drogues, etc. Ces sensibilisations ciblent particulièrement les jeunes comme groupe vulnérable. En outre, les femmes nigériennes rapatriées bénéficient de formations sur la gestion des Activités Génératrices de Revenus (AGR), la scolarisation de la jeune fille, et d'autres thématiques relatives aux droits humains. Au jour



d'aujourd'hui, ces formations sont encore principalement financées par les partenaires techniques et financiers. Toutefois, grâce au renforcement des capacités des PFG/C en lobbying plaidoyer, ceux-ci arrivent de plus en plus à faire inscrire certaines mesures en faveur des groupes vulnérables dans les Plan de développement communaux ou encore dans les Plan d'investissement de la commune.

La dynamique insufflée par le ProDEC à travers les PFG/C est très appréciée par les acteurs locaux. L'origine de ce succès se situe principalement dans :

- la désignation du PFG/C au sein de la commune et ainsi sa connaissance profonde des spécificités, sensibilités, disparités au niveau local ;
- le renforcement des capacités des PFG/C pour en faire de véritable « porteurs de plaidoyer » en faveur des besoins des plus vulnérables au sein de la commune ;
- l'acceptation du PFG/C par le Maire (autorité élue) et les Chefs traditionnels (autorité coutumière siégeant lors des sessions du conseil municipal).

Dans le cadre de la synergie des programmes GIZ au Niger, des réflexions sont en cours pour l'animation conjointe d'activité entre les PFG/C accompagnés par le ProDEC et les points focaux Scolarisation de la Jeune Fille (SCOFI) accompagnés par le Programme de Promotion de l'Education Primaire (PEP) pour améliorer la fréquentation et le maintien de la jeune fille à l'école.

Les PFG/C font toutefois face à de nombreux défis à relever. La majorité d'entre eux n'ont pas toujours les moyens à la hauteur de leurs ambitions au bénéfice des femmes, jeunes et groupes vulnérables. En effet, pour pouvoir trouver le financement des activités proposées lors des rencontres de concertation avec les groupes marginalisés, les PFG/C sont souvent résolus « à courir de gauche à droite » (selon une maxime du terroir) pour trouver les fonds nécessaires à leur financement.

En 2016, les (3) trois réseaux des PFG/C ont pour ambition d'élargir le nombre de membres de leurs structures en accompagnant la mise en place et l'opérationnalisation d'autres PFG/C dans

les communes voisines tant les demandes sont nombreuses.

Paroles d'acteurs

Une des femmes bénéficiaires des moulins à grain de Hamdallaye nous a confié : « *Nous ne sommes pas pauvres parce que nous avons Hadjo (point focal genre communal), avec ses 'connaissances', elle saura nous appuyer à tisser de bonnes relations de collaboration avec des partenaires avec qui nous travaillerons à améliorer notre vie de tous les jours* ». Cette citation illustre le poids que les PFG/C ont acquis dans leurs terroirs respectifs malgré les nombreux défis qui restent à relever.

Elaboré par :

M. Moussa Diallo, *Conseiller Technique en participation citoyenne au ProDEC*,
moussa.diallo86@yahoo.fr

M. Roufahi Hama Amadou, *Conseiller Technique en Décentralisation au ProDEC*
roufahi.hama@giz.de

Décembre 2015, Niamey, NIGER